



FORMATION



LES CONTRATS DES INTERMITTENTS

Mercredi 18 janvier 2017 (9h30-18h)

INTERVENANT : Jean-Louis PATHEIRON, Directeur de Premier'Acte Conseil

Diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales, Administratives et Financières à l'Ecole supérieure de commerce de Poitiers. Sessions d'études à la Faculté d'Administration de Sherbrooke (Québec) et à l'Université de Leeds (Angleterre). Auteur du guide « L'employeur culturel » (Ed. AGECE / JURIS) et co-auteur du Dossier Expert « Festivals de spectacles vivant – Enjeux, territoire, organisation » (Ed Territorial). Chargé de cours à l'Université de La Rochelle, Faculté des Lettres et Sciences Humaines : Master Développement Culturel de la Ville (L'évaluation des politiques publiques) et à l'Université de Poitiers, Faculté de droit : Master Droit et développement de l'économie sociale et solidaire (la fiscalité des associations).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Si les festivals ont régulièrement recours à du personnel artistique et technique intermittent, il est cependant utile de faire le point des règles en vigueur pour envisager une formulation adaptée des outils contractuels.

ORGANISÉE PAR

France Festivals et le SN SP (Syndicat National des Scènes Publiques)

PUBLIC VISÉ

Directeurs(ices), administrateurs(ices), Président(es), chargés de production

PROGRAMME

Rappels sur la réglementation du spectacle

Les règles de durée du travail à prendre en compte

- Notion de temps de travail effectif
- La définition des tournées
- Les seuils à connaître
- Définition des heures supplémentaires, rémunération, limites
- Le travail à temps partiel et les spécificités liées aux intermittents techniques

Fédération française des festivals de musiques et de spectacles vivants

Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris

Site
téléphone
fax
e-mail

www.francefestivals.com
01 56 81 01 05
01 56 81 05 85
contact@francefestivals.com

Les règles de rémunération

- Forme de la rémunération (cachets ou heures), minimums, périodes d'emploi
- Les minima conventionnels dans le domaine du spectacle
- Le numéro d'objet

Les dispositions concernant le contrat à durée déterminée

- Principes généraux : régime et caractéristiques des CDD et des CDD d'usage, mentions obligatoires
- Le CDD d'usage et les collaborations de longue durée

La rédaction des contrats et l'analyse de clauses particulières à prévoir

- Clauses liées au régime de l'intermittence du spectacle, clauses particulières et légalité (abattement, exclusivité, annulation...)
- Modalités de rémunération
- Points de vigilance pour les techniciens et pour les artistes

LIEU

Siège de France Festivals et du SNSP, Salle du comité (rez-de-chaussée)
38, rue du Faubourg Saint Jacques - 75014 Paris / Tel : 01 43 31 61 64

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront en ligne par ordre d'arrivée. Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de confirmer votre participation dans les meilleurs délais. Nous nous réservons par ailleurs la possibilité de n'accepter qu'un participant par organisation en cas d'affluence. Cette inscription vaut engagement et fera l'objet d'une facturation ultérieure.

Inscriptions en ligne jusqu'au **mercredi 11 janvier à 17h** sur :

<http://goo.gl/forms/R0ppDWRKWoC9LNP9U2>

Montant de la formation :

- *300 euros HT* pour les salarié(e)s non membres de France Festivals ou du SNSP
- *200 euros HT* pour les salarié(e)s hors régie
- *150 euros HT* pour les salarié(e)s d'une structure gérée en régie et qui ne peuvent prétendre aux crédits de formation professionnelle de l'AFDAS.
- *30 euros HT* pour les bénévoles qui ne peuvent accéder aux fonds de formation professionnelle.

La prise en charge de cette formation est possible auprès de l'AFDAS. Il convient d'en faire la déclaration en amont (numéro d'agrément de formation : 11 75 40 93 275)

Fédération française des festivals de musiques et de spectacles vivants

Hôtel de Massa	Site	www.francefestivals.com
38, rue du Faubourg Saint-Jacques	téléphone	01 56 81 01 05
75014 Paris	fax	01 56 81 05 85
	e-mail	contact@francefestivals.com